Coutances mer et bocage poursuit la finalisation de l’Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur Coutances et ses communes limitrophes (Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Courcy, Nicorps, Saint- Pierre-de-Coutances et Saussey). Les travaux du diagnostic ont permis de mettre en évidence des enjeux clés (mise en valeur des entrées de villes, préservation des sentes, des cours, des jardins, des constructions les remarquables, …) et des orientations en termes de valorisation et de préservation du patrimoine architectural et paysager.

Une fois approuvée, l’AVAP réglementera à l’intérieur de son périmètre, l’aspect des constructions nouvelles et existantes en cas de réalisation de travaux (rénovation, réhabilitation, ravalement de façade, …), en cohérence avec les règlements du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Pour recueillir les observations des habitants, des registres de concertation sont ouverts et disponibles dans les mairies des 7 communes concernées par l’AVAP, au siège et au service urbanisme de Coutances mer et bocage.

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes [**www.coutancesmeretbocage.fr**](http://www.coutancesmeretbocage.fr)**,** rubrique « grand dossier urbanisme ». Vous y trouverez tous les documents relatifs au projet (éléments de diagnostic, présentation de la démarche, modalités de concertation et de participation, …)



